

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2041>

CR Réunion de section 40 7-8 novembre 2016

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL - Les élu.e.s dans les sections du CoNRS - Section 40 -
Politique, pouvoir, organisation -

Date de mise en ligne : vendredi 24 février 2017

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

CR Réunion de section 40 7-8 novembre 2016

Claire Le Poulenec, élue C SNTRS-CGT

La session est principalement consacrée aux règles de fonctionnement de la section et aux évaluations de dossiers.

Lundi matin : discussion des critères d'évaluation de la section

Lundi après-midi : question des conflits d'intérêt

Mardi après-midi : préparation des concours 2017

Sylvie Ollitrault est la DAS présente lundi matin et mardi en début d'après-midi

Discussion des critères d'évaluation

Les activités de recherche sont centrales mais pas exclusives.

Publications : critères bibliométriques pas appliqués de matière arithmétique, mais listes de publication raisonnée.

Internationalisation : Pluralité des formes.

DAS : Publications, mais aussi post-doc ou être dans un réseau de recherche (comité de lecture, expertise) structurant pour l'unité, porter un programme international, être dans le champ des études aréales.

Conférences : ce n'est pas pareil de participer, d'organiser un panel, d'avoir des responsabilités.

Ne dépend pas de l'objet de la recherche (même si on travaille sur la France, on peut être internationalisé)

L'environnement : il doit être pris en compte, en particulier dans les cas problématique d'évaluation de chercheurs. C'est une posture de principe. La section doit être associée au suivi post-évaluation (avis réservé, alerte, insuffisance).

Insister sur l'insertion des chercheurs dans les unités (relier son travail aux axes du labo).

L'évaluation périodique des chercheurs :

Candidatures pour les promotions : ce serait bien d'avoir des publications (une ou deux), ce qui est cohérent avec le fait de ne pas se baser que sur le nombre de publi. Mettre une limite en nombre de signe (40 pages). Se concentrer sur le passé récent et ne pas revenir sur toutes les promotions passées.

Place de l'encadrement des thèses ? Indiquer clairement son importance. Place de l'enseignement ? Les deux sont liés. Le travail du chercheur n'est pas de faire autant d'enseignement que les enseignants chercheurs. Mais attention : certains établissements tutelles des UMR demandent aux chercheurs de s'investir dans l'enseignement. Il faut enseigner pour avoir des doctorants. Il faut aussi parfois enseigner pour qu'il existe un enseignement sur la thématique.

Interdisciplinarité doit apparaître, c'est important par rapport à la prise de risque.

Intervention du DI, Patrice Bourdelais.

Complémentarité voire subsidiarité du CNRS par rapport à ce qui se fait dans les autres établissements. Les priorités du CNRS sont : l'internationalisation (travaux menés en commun, publications), accompagnement à la traduction en anglais et accessibilité sur le web ; deuxième priorité sur les études aréales (autrefois appelées aires

culturelles), dans certaines les chercheurs CNRS représentent 70 % du potentiel du pays ; troisième priorité quantification, modélisation ; recherches pluri et interdisciplinaires plus faciles à faire que dans les universités ; études sur le genre.

Priorités émergentes : sciences sociales des religions, qui va déboucher sur l'organisation d'un GIS ; sciences des comportements collectifs (section 26, 34, 36) ; sciences sociales de l'éducation (Lyon) ; sécurité.

Délégations : chaque année, un certain nombre de délégations d'enseignement-chercheurs sont prononcés. Ils sont déchargés de leur enseignement et peuvent faire de la recherche à temps plein dans une UMR (6 mois-1 an), en échange d'un paiement du CNRS à l'Université. Le conseil scientifique de l'Université fait un classement, puis c'est l'avis de la section du comité national, parallèlement l'Institut voit le nombre de possibilités (financières) par site. Répartition par Institut faite en collège de direction. La liste finale est une synthèse de ces éléments. La délégation ne doit pas être destinée à terminer une HDR. On ne peut pas s'affranchir du contexte scientifique (dépend de l'importance de la thématique dans le site postulé). Les jeunes chercheurs demandent majoritairement quelques sites attractifs. L'acceptation des demandes dépend du nombre de poste disponible par site (les universités hors site se partagent le nombre de postes restant). Pourquoi demander seulement l'avis de l'université d'appartenance ? Quand l'Université classe en B une demande pour sortir du site, on n'en tient pas compte au CNRS.

Les réseaux sont indispensables, mais peut-on les doter en personnel ? Oui, mais la situation est tendue pour le IT. Les fédérations ont la possibilité de se voir attribuer des personnels IT.

Postes chercheurs : coloriations sur les grandes priorités de l'INSHS (aires culturelles, genre, etc.). Pour études aréales, trois GIS, pour internationalisation, renfort du soutien aux UMIFRE, création d'UMI, sauvegardé 4 contrats doctoraux. Les IT sont distribués en fonction des priorités.

Comment faire pour s'insérer dans les réseaux, répondre à des ANR, etc. si on n'a pas de remplacement des IT ? Car c'est sur eux que repose cette gestion. Si on dépose un dossier, il faut essayer d'avoir de l'aide en gestion si c'est possible. Ex ERC est une charge considérable à gérer, pour les délégations, avec moins de moyens humains.

Au CNRS, on a un remplacement des IT partant à la recherche, mais pas INSHS : taux de remplacement des chercheurs de 1,2 et de 0,8 sur les IT. Modélisation des départs à la retraite ne marche pas pour le SHS (écart de 20%). Loi Sauvadet a eu pour conséquence de geler 80 postes. Défense du nombre de poste au concours chercheurs. L'ajustement se fait sur les CDD, les Noemi, les IT. Cela se cumule sur une concentration sur une 12zaine de site.

Etudes aréales : labos spécialisés ou pas ? Le modèle des études africaines avec deux labos attractifs est idéal. A penser en concertation avec les politiques de site, pour favoriser les dynamiques scientifiques. Beaucoup vont se retrouver sur Condorcet : masse critique importante.

Médailles et promo : la parité. Médailles pas que pour les chercheurs CNRS, médailles d'argent peuvent être attribués avant la pré-retraite.

Revue : 1,7M pour l'INSHS, en budget consolidé. DIST : Renaud Fabre, les revues francophones vont entrer dans les bases de référencement bibliographique. 80 grandes revues déjà rentrées.

Promotions : nombre de DR2 dépend du nombre de promouvables parmi les CR1 ; pour les DR1 (total pour les sections), c'est le nombre de dossier de promotion déposé, id pour DRCE.

Recrutement des chercheurs étrangers (chercheurs qui ont fait leur doctorat à l'étranger) : 28,5%

Suite de la session (sans DI) : Evaluation des écoles thématique :

Les écoles sont beaucoup discutées, car quatre dossiers sur cinq ne semblent pas convainquant, soit parce qu'ils ne prennent pas en compte les sujets de la section, même si cela paraît important compte tenu du sujet, soit pour un problème de cible (école s'adressant à des étudiants en début de cycle).

Médailles :

Pas de propositions à priori avant la session. La médaille de bronze distingue l'originalité des travaux des chercheurs et peut récompenser également un enseignant chercheur. Les membres réfléchissent et proposent plusieurs collègues, en veillant à l'équilibre entre sociologues et politistes. Deux propositions sont faites et priorisées (une seule sera retenue par l'institut). Médaille d'argent : chercheur bien avancé dans sa carrière. La session soumet deux noms.

PEDR :

Selon certains membres de la section, seulement 25% de la section refusent de s'en occuper. Si la section ne s'en occupe pas, cela ne pénalise pas les chercheurs qui dépendent de la section et qui la demandent. Ce n'est pas la question de la pertinence de la prime, mais de savoir si la section doit s'en mêler. Certains membres de la section ne souhaitent pas prendre position contre la PEDR, car ils en bénéficient à titre individuel. La section conclue également que l'extrême rareté conduit à des évaluations inéquitables. Motion votée contre le fait d'évaluer les demandes de PEDR pour la section (mais pas contre la PEDR), à l'unanimité moins une voix.

Rapport des chercheurs à mi-vague.

Conflits d'intérêt :

Pas de demandes de promotion, définition des cas de conflit d'intérêt professionnels et personnels, pas de rapport sur des candidats dans son propre labo. En cas de lien personnel, pas de participation au concours.

Concours chercheur (DAS)

5 postes pour 2017, 2CR1 dont 1 colorié enjeux environnementaux, 3CR2, dont 1 colorié faits et mouvements du religieux, 6 Noemi

Coloriages : priorités de l'institut et les thématiques des UMR

Objectifs d'affectations : 50% parisien, 50% en Province.

Membre de la section : Le nombre de coloriages paraît excessif. Ils sont une émanation d'une demande sociale assez informelle : il faut d'avantage se baser sur le rapport de section.

DR : le nombre de DR2 dépend du nombre de CR1 promouvables, alors que le nombre de DR1 dépend du nombre de dossier.

Organisation du concours : modèle de la 36 en plénière, pas de sous-jury, est conseillé par l'Institut.

Présence des IT au sein des comités de visite

Le président de section a rencontré Hubert Perez, en charge de la science politique à l'HCERES, qui a demandé à ce que la section lui indique un vivier plus large d'IT, car celui de la section est « insuffisant ». La section constate que les comités de visite sont bouclés sans nos IT. Et l'argument du manque de temps pour les convoquer par rapport au calendrier n'est pas recevable, puisque les comités de visite incluent les nouveaux membres A et B. La section demande à ce qu'à l'avenir, ce soit nos élus C de la section qui soient dans les comités de visite, par une motion, votée à l'unanimité.

Examen des changements de directeurs d'unité

Concours chercheurs

Les années précédentes : 200 -250 candidatures.

Sélection forte, avec audition de tous les candidats devant la section au complet ou peu de sélection et sous-jury ?

Modèle intermédiaire, avec deux sous-jury envisagés.

Contrainte temporelle, d'audition des candidats sur une semaine complète.

On peut déjà éliminer des dossiers incomplets, ne relevant pas de la section.

Puis évaluation du rapport de thèse, du dossier de publi, du programme de recherche.

Disproportion entre le travail demandé au candidat pour écrire un projet de recherche et la sélection drastique, si c'est le cas. Mais de passer de 250 à 5 est drastique, donc il vaut mieux sélectionner, quitte à d'avantage travailler cette étape, pour ne pas repousser le processus de décision.

La façon d'évaluer l'internationalisation est âprement discuté : critère autonomie